

# DIAGNOSTIC DES DANGERS ET DES VIOLENCES INDUSTRIELLES EN GIRONDE

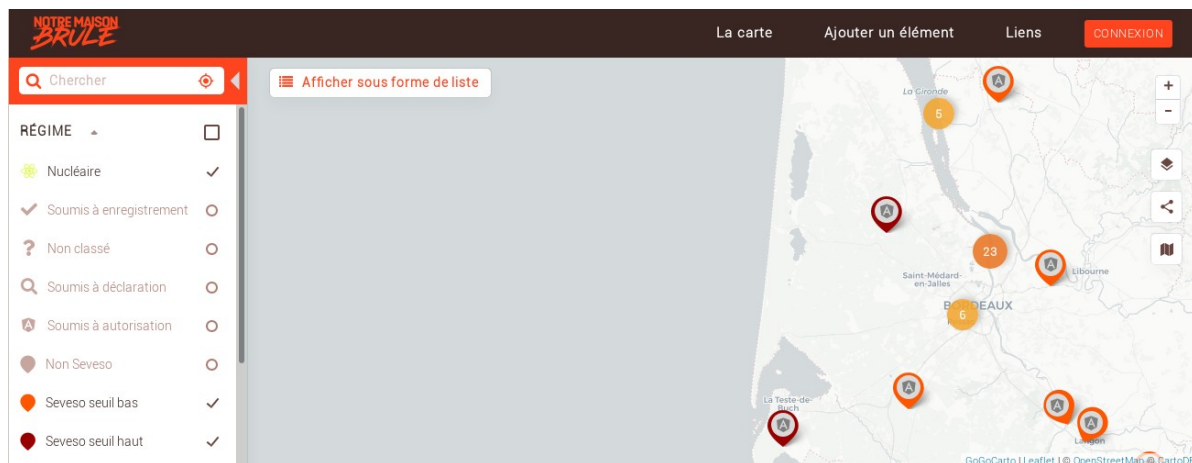
Février 2021



## Remarque préliminaire

Toutes les informations et les analyses que nous allons partager sont issues des données mises à disposition du public par les administrations compétentes. Ceci n'est donc qu'un débroussaillage. Chaque zone industrielle, chaque site mis en demeure, ou pas, contiennent de multiples enquêtes potentielles pour comprendre les tenants et les aboutissants des dangers qu'encourent les girondins et donc ce qui leur arriverait en cas d'accident. Avant de parler des dangers technologiques et industriels dans le département, nous tenons par ailleurs à rappeler les faits environnementaux suivants :

- Il n'y a **aucune activité minière dans le département**, de fait totalement dépendant en termes de matières premières,
- La **ressource en eau est en péril** du fait de la surexploitation des nappes profondes et la pollution en surface essentiellement due aux pesticides,
- La région bordelaise est en permanence **menacée par les dangers écologiques et climatiques** venant, d'une part de l'océan atlantique, le souvenir de la tempête de 1999 est encore dans les mémoires, et d'autre part de l'amont des fleuves avec des ruptures de barrages potentielles sur les bassins de la Dordogne et de la Garonne.
- Les **chiffres des cancers ne sont pas disponibles** pour la Gironde alors même que la **surmortalité liée aux pesticides est fortement suspectée** dans la région.



Ces images sont issues de notre cartographie en ligne  
<https://dangersindustriels.gogocarto.fr/>

## 1- Sites et sols pollués

En Gironde, la contamination des sols et de l'eau par l'industrie du vin et ses produits phytosanitaires est très forte. Par ailleurs, il y a **4 455 anciens sites industriels** et de services potentiellement pollués dont **2 045 rien que dans la ville de Bordeaux**. Les sols pollués n'étant que très peu étudiés, seulement **344 lieux sont considérés comme pollués** (32 dans Bordeaux). Exemple de trois sites étudiés lors de l'atelier :

-**ARDEA** est un site situé quai Deschamps qui est un ancien stockage de pétrole, d'alcool et de produits chimiques. Le sol est pollué au benzène, de toluène, éthylbenzène et de xylènes. On y trouve également des HAP (Hydrocarbures aromatiques, polycycliques, pyrolytiques et dérivés) et des solvants chlorés. Le site n'a pourtant été que partiellement dépollué mais avec restriction d'usage d'après un arrêté préfectoral de 2016.

-**Rue Bourbon**, un chantier de construction d'une école dans lequel une pollution radioactive d'origine inconnue a été découverte. Le site appartient à la mairie de Bordeaux qui a entrepris une étude plus poussée de la pollution du site qui a révélé en outre la présence d'hydrocarbures, de naphthalène, et de xylène... Un arrêté préfectoral de 2016 prescrit la réhabilitation du site en retenant un usage de type industriel et un traitement de la nappe par pompage.

-**Cours du Raccordement**, il y a eu un projet de construction d'un supermarché Aldi sur l'emplacement d'un ancien entrepôt de recyclage (SOGEREC). Un arrêté préfectoral de 2013 avait prescrit une dépollution. Le site a été partiellement dépollué et ALDI a pris en charge le reste. Un bac de décantation d'hydrocarbures a été retiré. 630 tonnes de terres impactées par les PCB ont été envoyées dans un centre de recyclage. Le reste a été recouvert par le parking et le supermarché.

## 2- Histoire des accidents industriels

Dans l'histoire des violences industrielles, **130 accidents emblématiques sont répertoriés** par le ministère de la transition écologique en Gironde. Deux exemples étudiés lors de l'atelier :

-Le site de **Michelin** produit des élastomères de synthèse. **Le train transportant ses marchandises a déraillé 3 fois depuis 2019**. Depuis, il ne dispose toujours pas d'analyse de risque intégrant le risque de déraillement. Le site est coutumier des accidents industriels. **En 2000, il avait rejeté 12,5 mètres cubes de Butadiène**.

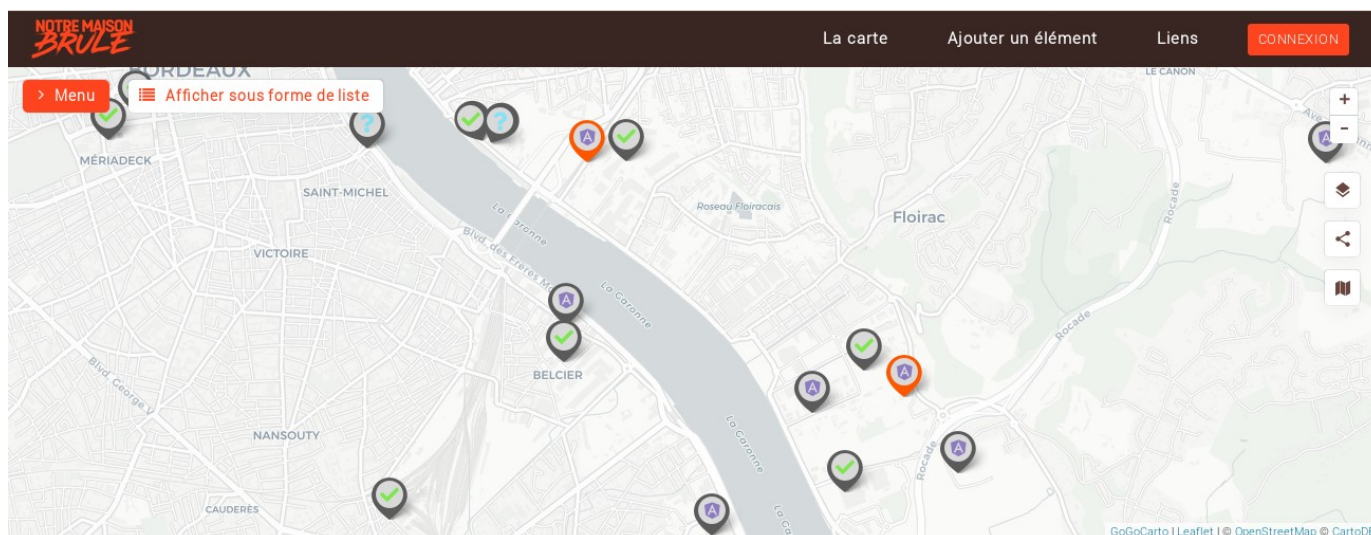
-**Un train avait déraillé sur le site de Yara à Ambès lors de la tempête de 1999**. Un opérateur de la SNCF avait fait circuler 25 wagons contre 22 prévu à cet effet. Heureusement, ils circulaient vides sans nitrate d'ammonium. Que serait-il arrivé s'il avait été chargé de 10.000 tonnes de cet engrais chimique fortement explosif ?

## 3- ICPE ne respectant pas la réglementation

Selon le site Géorisques, il y a **879 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement** (ICPE soumises autorisation et enregistrement, les données des nombreuses installations soumises à déclaration ne sont pas publiques) en Gironde dont **37 sites SEVESO**. **En 2020, 73 mises en demeure** ont été signées en Gironde pour des sites ICPE, pour un total de **300 inspections sur ces sites**, indiquait récemment la

Préfecture à Actu.fr. En Nouvelle-Aquitaine, **40% des entrepôts inspectés ne respectaient pas la réglementation** selon la DREAL.

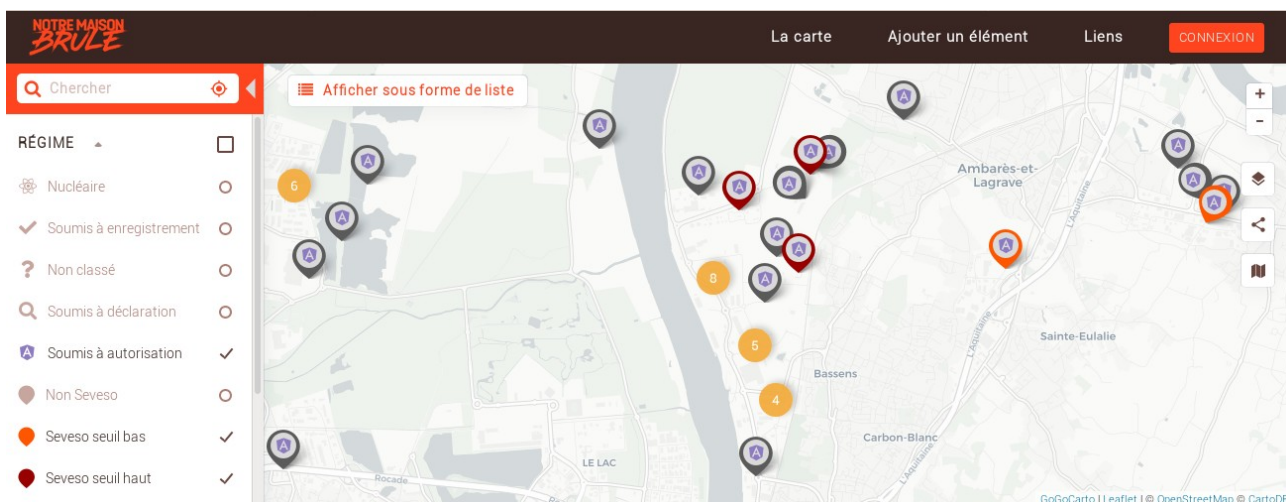
Nous sommes tout particulièrement préoccupés par **trois zones en particulier** sur l'agglomération bordelaise :



### **1. La zone industrielle entre Bastide et Floirac concentre des sites industriels polluants dont certains sont mis en demeure au cœur de Bordeaux.**

L'usine de produits chimiques industriels **BRENTAG** entrepose de nombreux produits polluants, inflammables et combustibles. En Août 2016, 800 litres d'acide chlorhydrique ont été rejetés dans les sols suite à une fuite mal maîtrisée car le Plan d'Opération Interne (POI) en cas d'accident n'a pas été déclenché et les salariés de l'entreprise sont intervenus seulement quatre heures après l'alerte. A proximité directe de cette usine, l'entreprise de charpente et de menuiserie **EKEM** a été mise en demeure à deux reprises depuis 2018 pour des risques d'incendie très mal maîtrisés. **Ces deux sites sont à quelques centaines de mètres seulement du lycée Tregey et de zones d'habitation très importantes.**

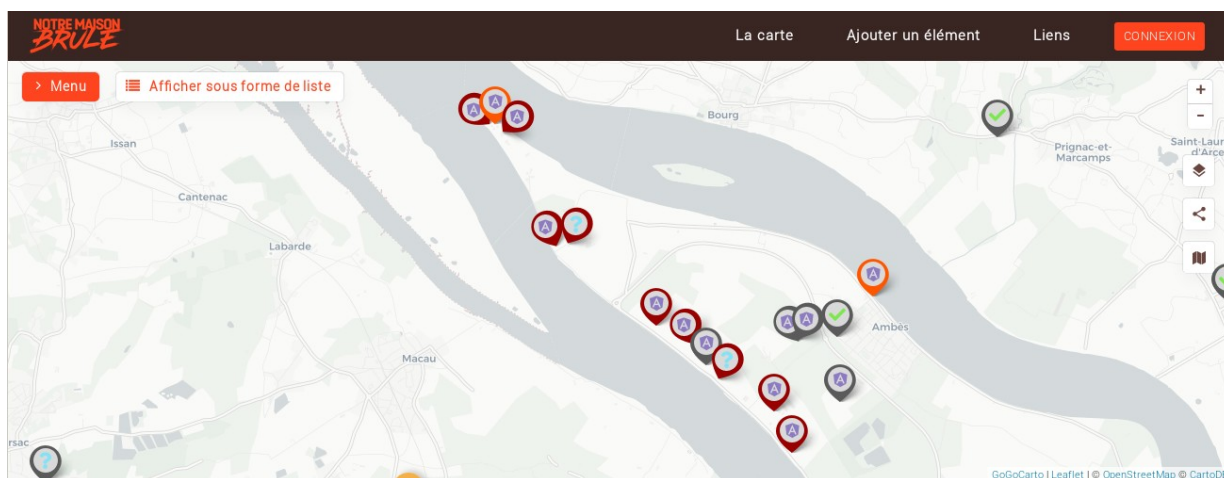
Par ailleurs le site industriel militaire **AIA** d'entretien de moteurs et de turbines, dont les données ne sont pas publiques, se trouve également à proximité de ces installations ainsi que **la déchetterie Deschamps-Bastide**. Un peu en amont dans la même zone, **Airliquide Floirac** ne respectait pas en 2016 la réglementation vis à vis de la défense extérieure contre l'incendie, ce qui pourrait empêcher les pompiers d'intervenir efficacement en cas de départ de feu. Juste à côté, **Decons Récupération** qui démantèle des épaves a été mis en demeure deux fois depuis 2019 notamment pour des rejets toxiques dans l'environnement ainsi que de multiples écarts à la réglementation, notamment concernant la sécurité incendie. Toujours dans la même zone, **Laffort Oenologie Floirac** se dit "leader mondial des produits et solutions pour l'œnologie moderne" sur son site internet. On ne peut pas dire la même chose sur la gestion et la sûreté des nombreuses substances dangereuses utilisées dans cette usine pour laquelle l'entreprise a été mise en demeure en Octobre 2020.



## 2. La zone industrielle de Bassens concentre énormément de sites dangereux a proximité directe des habitations de la commune en périphérie proche du centre de Bordeaux.

Cette concentration est très inquiétante, et la probabilité d'un effet domino comme à Lubrizol sur cette zone où s'accumule et continue de s'accumuler les sites industriels est réelle. Avec notamment l'association AME, qui adhère à la SEPANSO, des citoyennes et des citoyens de Bassens s'organisent pour défendre leur milieu de vie sous pression constante des industriels et des élus.

**CEREXAGRI**, y fabrique des produits phytosanitaires. L'industriel ne respectait pas la réglementation vis à vis du risque d'explosion et possédait 60 installations électriques non conformes en Février 2020. Trois sites industriels voisins ne respectent ou ne respectaient pas récemment la réglementation incendie: **FORESA**, un producteur de FORMOL, **SIAP**, stockant des déchets dangereux et **SPBL**, un silo portuaire. Les fumées de rejets de **MICHELIN** sont malheureusement très connus des riverains. En 2016, des citernes de gaz du site **CD TRANS** explosent suite à un incendie, la déflagration propulse des pièces de métal à 3km à la ronde. Nous n'avons pas pu opérer un diagnostic complet de la zone, tant les activités dangereuses sont nombreuses.



## 3. Sur la presqu'île d'Ambès, même constat qu'à Bassens : malgré la forte concentration des dangers, plusieurs sites ne sont régulièrement pas à jour sur les réglementations incendies et pollutions.

**COBOGAL**, un producteur de gaz, n'avait toujours pas de Plan d'Opération Interne (POI) à jour début 2020. Juste à côté, la dépollution du site de l'entreprise **ORION** récemment fermée pose problème. L'entreprise **YARA**, est mise en demeure pour **des taux de salmonelles trop élevés** favorisant le risque de maladies bactériennes et une **mauvaise détection des fuites de gaz** pouvant favoriser un accident alors que ce site est autorisé à stocker jusqu'à 68.000 tonnes de nitrate d'ammonium.

## 4- Nucléaire

### Centrale du Blayais

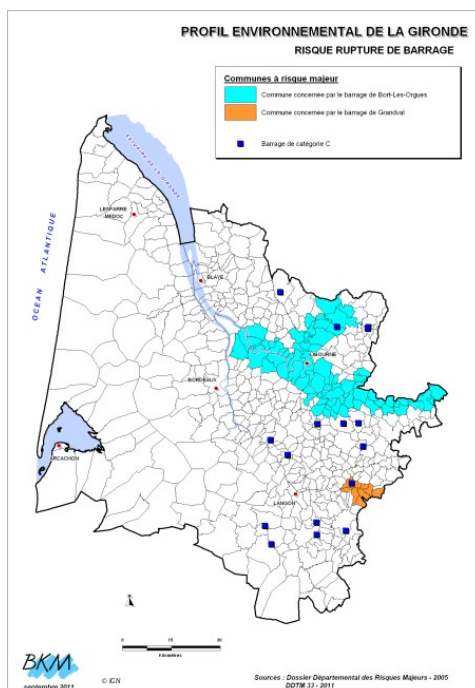
- Proche d'un accident majeur lors de la tempête de décembre 1999
- Malgré les mesures prises depuis 1999 pour la digue côté estuaire, le risque d'inondation existe toujours, notamment côté marais au niveau du transformateur électrique de Braud et St Louis
- Des transports réguliers, notamment les combustibles usés passent par voie ferroviaire via Bordeaux pour rejoindre l'usine de La Hague 13 transports en 2018 et 8 en 2019

inondation en 1999 (sudouest)



### • 5- Barrage

Il n'y a pas de barrage dans le département, cependant, 75 communes girondines pourraient être concernées par une rupture du barrage de Bort-les-Orgues en Corrèze. La formation d'une onde de submersion en résulterait et concernerait la vallée de la Dordogne de Saint-Avit-Saint-Nazaire (situé à 283 km du barrage) à Saint-André-de-Cubzac (situé à 352 km). **Selon le document départemental des risques majeurs les impacts s'arrêteraient comme par hasard juste avant la zone industrielle d'Ambès.** Nous trouvons cela suspect. Il faut également noter que **8 communes girondines sur la vallée de la Garonne** seraient concernées par une **rupture du barrage de Grandval dans le Cantal**. Toutefois, l'onde de submersion n'atteindrait, théoriquement, la première commune, qu'au bout de 28 heures suivant la rupture.



## 6- Transport de matières dangereuses

Les navires et bateaux transportant du nitrate d'ammonium ou des engrais sont autorisés aux postes suivants du Grand Port Maritime de Bordeaux (GPMB) :

- Bassens amont : postes 415 – 416 ;
- Bassens aval : postes 431 – 432 – 433 ;
- Le Verdon : postes 805 – 806.

D'autres matières dangereuses se déplacent le long du Grand Port Maritime de Bordeaux (GPMB)

- Du Verdon (diverses marchandises de toutes classes en conteneurs),
- De Pauillac (classe 3 : hydrocarbures),
- De Blaye (classe 3 : bitume, classe 9 : repex, classe 5.1 : hors ammonitrates),
- D'Ambès (classe 2 : GPL et ammoniac et classe 3 : hydrocarbures),
- De Bassens (classe 2 : butadiène, classe 3 : alcool, méthanol, classe 4 : matières solides inflammables, classe 5 : matières comburantes et ammonitrates, classe 6 : matières toxiques et infectieuses, classe 8 : matières corrosives - acide -, classe 9 : matières et objets dangereux divers)

Le 8 mars 1991, un accident maritime significatif s'est produit à Pauillac : le navire « Heiberg » est entré en collision avec un appontement entraînant la rupture d'une canalisation de gaz suivie d'un incendie.

Les itinéraires routiers secondaires entre sites à forte densité industrielle générant des flux lourds (notamment sur l'axe Ambès-Bassens-Mérignac) sont également à surveiller. L'importance du réseau de canalisations dans le département rend difficile de cibler précisément les communes concernées par ce risque. Plusieurs oléoducs servent en particulier à acheminer les hydrocarbures à destination des communes d'Ambès et de Bassens, où sont situées les zones de dépôts pétroliers. Un réseau de gazoducs alimentant principalement la région bordelaise en gaz naturel, traverse également la Gironde.

**NOTRE MAISON  
BRULE**

<http://www.notremaisonbrule.net/>



Image de l'explosion de CDTRANS à Bassens en 2016  
(source : <https://youtu.be/UG13FxfcTdc>)